

Affaire suivie par : Clarisse GEORGES

RAPPORT DE SYNTHESE

CODE AGENT : M13207

Adresse : 14 rue Soeur Thérésa - Bonan - 97160 - MOULE

Date de naissance : 06/08/1981 - **Age :** 43 ans

Grade : adjoint technique territorial - **Catégorie :** C

Collectivité / Etablissement : SINNOVAL

Agent transféré au SINNOVAL depuis le : 01/01/2023 **Date de titularisation :** 01/01/2016 (CANGT)

Motif de la saisine : Reconnaissance d'une maladie professionnelle

Détail de l'instruction :

- Avis sur imputabilité au service d'une maladie déclarée par l'agent le 09/01/2023

Exposé de la situation et conclusion(s) expertise(s) :

Rappel des faits :

Monsieur X est agent de déchetterie. Le 28/02/2023, le médecin traitant de l'agent docteur Max FONTES, déclare la 1ere constatation de la maladie le 09/01/2023.

Il indique, que l'agent se plaint lombalgies avec irradiation au membre inférieur gauche survenues à son travail lors d'un effort en soulevant une charge. Le TDM montre hernie discale foraminale gauche.

Le problème posé est la récidive de ce type d'incident de santé vu sa fragilité rachidienne (hernie discale connu depuis 2017).

Le 22/03/2023, l'agent a été vu par le médecin du travail , qui émet un avis favorable à l'imputabilité de la maladie au service. Tableau n°98 sciatique gauche sur hernie discale L4/L5.

Expertise du Dr SAMYDE Christian en date du 21/07/2023 :

Scanner lombaire en date du 02/02/2023, pincement discal postérieur et hypertrophie des massifs articulaires postérieurs.

Pas de rétrécissement canalaire.

Hernie discale gauche L3 L4.

Exposition professionnelle depuis 2014. Pas d'antécédents rachidien antérieur.

Lombosciatalgie gauche.

L'agent bénéficie des soins.

Reprise d'activité professionnelle avec un reclassement.

En conclusion, lésions pouvant être considérées comme une maladie professionnelle.